

## MÉDIATHÈQUE

### Charte de prêt des liseuses électroniques

#### Conditions générales

- Des liseuses électroniques peuvent être empruntées à la médiathèque et emmenées à domicile par les lecteurs adultes titulaires d'un abonnement à la médiathèque de l'Institut français de Vienne.
- Les liseuses contiennent des livres du domaine public. Elles peuvent intégrer des livres sous droits dans le cadre de l'offre de livres électroniques proposée par l'Institut français.

#### Modalités de prêt

- Le prêt se fait sur présentation de la carte de lecteur.
- Lors du prêt, la liseuse est sous la responsabilité de l'emprunteur.
- Le prêt est limité à une liseuse pour une durée maximum d'un mois non renouvelable. Elle peut faire l'objet d'une demande de réservation au même titre que les autres supports.
- Toute anomalie ou dysfonctionnement doit être signalé lors de la restitution de la liseuse.
- Le non-respect du délai de prêt entraîne des pénalités (1 euro par jour de retard).
- Le vol, la perte ou la détérioration de la liseuse donne lieu au paiement d'une somme forfaitaire de 100 €, payable à l'accueil de la médiathèque.

#### Précautions d'utilisation

La liseuse est fragile. Aussi est-il demandé de :

- manipuler l'appareil avec précaution ;
- respecter les consignes de la notice d'utilisation ;
- ne pas mettre la liseuse en contact avec des produits liquides ;
- ranger les accessoires dans l'emballage fourni par la bibliothèque.

Par sa signature, l'usager : .....

s'engage à se conformer à la charte ci-dessus.

Fait à Vienne , le .....

Signature :

#### Matériel prêté :

- une liseuse électronique Kobo touch E-reader
- un câble USB
- une boîte de conditionnement
- une notice d'utilisation